

## DEMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

Pour ce faire, merci de bien vouloir retourner à la régie des eaux de Thiers, le formulaire « Contrat d'Abonnement » dûment complété et signé.

### DEMANDEUR

Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

Mme  M  Nom/Raison Sociale : .....

Prénom : .....

N° de rue / Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : ..... Mobile : .....

Email : ..... @.....

Vous souhaitez être contacté :  Par mail  Par courrier

### LIEU D'INTERVENTION

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Lotissement : ..... Parcelle : ..... Lot : .....

### NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier :  Habitat individuel  Habitat collectif : nombre de logements : .....

Professionnel :  Local à usage professionnel .....  Industriel

Robinet d'Incendie Armé (RIA)  Oui  Non

Débit souhaité : ..... m<sup>3</sup>/heure

#### Précisez votre activité

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Restaurateur                              | <input type="checkbox"/> Etablissement de loisirs, bars, ...         |
| <input type="checkbox"/> Commerce (hors métiers de bouche)         | <input type="checkbox"/> Cabinet médical                             |
| <input type="checkbox"/> Commerce (métiers de bouche)              | <input type="checkbox"/> Salle de sports, hygiène, bains, douches... |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (avec repas) | <input type="checkbox"/> Salon de coiffure                           |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (sans repas) | <input type="checkbox"/> Pressing, laverie                           |
| <input type="checkbox"/> Maison de retraite ou de soins            | <input type="checkbox"/> Activité administrative                     |
| <input type="checkbox"/> Enseignement                              | <input type="checkbox"/> Exploitation agricole                       |
| <input type="checkbox"/> Camping                                   | <input type="checkbox"/> Autre : .....                               |

### TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réalisation complète branchement           | <input type="checkbox"/> Modification : ..... |
| <input type="checkbox"/> Réalisation branchement hors pose compteur | <input type="checkbox"/> Fermeture définitive |
| <input type="checkbox"/> Pose de compteur,                          | <input type="checkbox"/> Autre : .....        |

Date de mise en service souhaitée : .....

## PIECES A JOINDRE

- Le plan de situation
- Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
- En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m<sup>3</sup>/h)

## ASPECTS FINANCIERS

Le demandeur s'engage à prendre en charge les frais de branchement et de travaux proprement dit selon le devis qui lui sera adressé suite à la visite d'un agent de la régie ou de l'entreprise mandatée par elle.

## OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et une ressource autonome (puits, source, récupération eau de pluie) est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.
- La manœuvre du robinet de prise en charge du branchement est uniquement réservée au personnel de la régie des eaux et est interdite aux usagers.
- Le démontage partiel ou total du branchement ou du compteur ne peut être fait que par le service de distribution de l'eau potable. Toute infraction au règlement de service expose l'abonné à des pénalités financières et à la remise en état de l'installation à ses frais, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente et avoir reçu un exemplaire du règlement de service en vigueur.

Le : ..... à : .....

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

*A réception de cette demande, La Régie des Eaux de Thiers prendra contact avec vous.*

*Les délais de réalisation des devis sont d'un mois.*

*A l'acceptation du devis, les travaux seront réalisés sous trois semaines à un mois.*